L'In*FO* Céenne n° 9

Focus CE

Le CE MED vous propose :

Bons plans, séjours, week-end… :

- Carte Festival d'Avignon : date limite de réservation le 30 juin 2017
- Offre Disneyland : pour toute visite entre le 10 mai 2017 et le 11 octobre 2017 inclus, billet 1 jour/2 parcs au tarif adulte/enfant : 49 €
  Et pour vos déplacements sur Paris pensez OUIGO !
- Noël CE 2017 : spectacle de magie + air de jeu + buffet de noël, Parc Chanot le 10 décembre 2017 : inscription avant le 20 octobre 2017
- Séjour Baléares : Juin 2018, prix 699 €, la subvention est calculée au quotient familial, l'inscription est possible pour les enfants,

N'oubliez pas de profiter du remboursement de 30 % sur vos activités individuelles…

N'hésitez pas à nous contacter

SNCF «Billet congé annuel »

Le «billet congé annuel» vous permet de bénéficier, une fois par an, d'une réduction d'au moins 25 % sur un billet (50% lorsque la moitié est réglée par chèques vacances). Les salariés, les stagiaires de la formation professionnelle et les alternants peuvent en bénéficier.

Sur justificatifs, votre conjoint, vos enfants (de moins de 21 ans), vos parents, peuvent en bénéficier. Pour cela, vous devez remplir le formulaire de demande de billet « congé annuel » téléchargeable sur le site de la SNCF. Celui-ci comporte une attestation à faire remplir par LCL à joindre aux justificatifs nécessaires.

RDV sur voyages-sncf.com

FO LCL vous souhaite de bonnes vacances à toutes et tous !

Votre équipe

FO LCL MARSEILLE

Nadège UNICA

Jean-Luc LANES

Kelly BOULE

Anita TATO

Pour nous contacter :

25 rue Saint Ferréol
13001 MARSEILLE

CDR - 46027

Tel : 06.82.86.45.62/04.91.59.77.87
Mail : anita.tato@lcl.fr

Indemnités de crèche et de garde

Si vous avez des enfants de moins de 6 ans, pour les indemnités de « crèche et de garde » ou âgés de 6 à 11 ans, pour les indemnités de « garde du mercredi et/ou vacances scolaires »*, LCL participe à vos frais. Le montant de cette indemnité dépend de votre régime de travail et de son organisation. Elle est versée le mois suivant l'engagement des frais.

Si vous travaillez tous les deux chez LCL, une seule indemnité est versée par jour de travail au parent déclaré bénéficiaire de l'allocation.

Bon à savoir :

L'indemnité est également versée pendant vos arrêts de maladie, les périodes d'hospitalisation (y compris les accouchements) et les congés de courte durée pour évènements familiaux.

FO LCL, a demandé de nouveau, à la direction la revalorisation de ces indemnités qui n'ont pas évolué depuis 2013. Il est également plus que temps pour LCL d'entamer une démarche à l'identique de CAsa : offrir à nos collègues parents la possibilité de bénéficier de berceaux

Allocation rentrée scolaire

La période de saisie débutera en juillet et se terminera mi-novembre 2017. Le chemin pour y accéder :

Self Service -> mes déclarations

Allocation « enfant handicapé »

Une allocation est attribuée aux salariés ayant à leur charge un ou plusieurs enfants (biologiques ou adoptifs) présentant un handicap définitif ou temporaire (sans condition d'âge).

Cette allocation de 100 € à 250 € est versée mensuellement. Son montant ne varie pas en fonction de votre régime de travail, mais en fonction du taux de handicap de votre enfant.

Nous sommes à votre disposition pour vous indiquer, si besoin, la démarche à suivre.

CPF ET PERMIS DE CONDUIRE

Il appartient désormais au titulaire du compte de gérer ses heures acquises pour suivre une action de formation. En effet, l'employeur n'a plus de droit de regard sur les comptes de ses salariés. Toutefois, si la formation se déroule sur le temps de travail, son accord est nécessaire.

La loi Egalité et Citoyenneté permet, depuis le 15 mars 2017, à toute personne, demandeur d'emploi ou salarié, d'utiliser (sous certaines conditions) ses heures CPF pour la préparation des épreuves du code de la route et de la conduite du permis B.

Pour obtenir les codes CPF relatifs aux formations qui intègrent les permis de conduire dans leurs modules il vous suffit de suivre la procédure suivante :

Rendez-vous sur le site dédié au CPF :

moncompteformation.gouv.fr

Puis, depuis votre espace personnel >> *rechercher une formation* (menu à gauche) ou depuis la page d'accueil >> *Je cherche une formation* (encadré violet) en haut à droite.

Maintenance externe pilotée

FO LCL est favorable à tout ce qui concoure à améliorer les conditions de travail et la maintenance externe pilotée peut apparaitre comme la « solution », vues les difficultés rencontrées au quotidien face à la charge de travail qui augmente.

Cependant il est important de rappeler que si nous en sommes arrivés à externaliser une partie de la maintenance, cela fait suite à une réduction drastique et préalable des effectifs, sans que les process et améliorations prévues dans le PMT aient été mis en place. D'ailleurs en CCE, la direction le reconnait et malgré nos mises en garde et les experts qui mettent en évidence les effets dévastateurs de la stratégie, LCL poursuit inexorablement son projet.

La mise en place de la maintenance dédiée permettait à certains de nos collègues de trouver une place au sein du dispositif des agences, la maintenance externe pilotée permet surtout à LCL de faire des économies.

Comme toute organisation, il apparaît indispensable que les process soient précis et connus de tous et que, si des dysfonctionnements sont identifiés, ceux-ci soient rapidement traités afin d'éviter une charge de travail et des incivilités supplémentaires en agence.

FO LCL s'inquiète cependant face à une éventuelle généralisation de la maintenance externe pilotée et un remplacement progressif de la maintenance dédiée selon le principe de « réversibilité souple » !

Restons vigilantsé
notre avenir en dépend!